



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200130-0111

ARRETE N° ARR/2020/ST/024

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **les travaux de restauration du chemin situé dans le prolongement de la rue Jules Ferry à Hem et menant à la ferme Lenglet à Villeneuve d'Ascq pour la MEL**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 du 2 février et ce, jusqu'au 31 mars 2020 la circulation des piétons et des vélos se fera sur un cheminement rétréci mais sécurisé mis en place par l'entreprise Idverde ;

ARTICLE 2 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise l'entreprise Idverde ;

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Conseil Départemental du Nord, au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à Iléo, à la société Ilevia de Marcq en Baroeul, à la Sté Trans Val de Lys de Comines, à la Sté Esterra et à la l'entreprise IDVERDE 276, route de Saint Amand 59310 MOUCHIN

Fait à HEM, le - 4 FEV. 2020



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Laurent PASTOUR